

## Le parrainage républicain: qu'est-ce que c'est ?



Un parrain ou une marraine est une personne sur qui vous pouvez compter, qui est là pour vous aider, vous soutenir et vous accompagner quand vous avez besoin d'aide.

Son rôle le plus important est de vous aider à vous sentir inclus·e dans la société. Le parrainage pourra représenter une opportunité pour vous de rencontrer de nouvelles personnes.



Dans un parrainage républicain, les façons d'aider peuvent être différentes. Elles dépendront des capacités de votre parrain ou de votre marraine et de vos besoins. Chaque parrainage est unique et peut être différent. Il est important de vous mettre d'accord ensemble afin de préciser les formes de la relation que vous allez créer.

**Exemples de ce que pourra vous apporter le parrainage :**

**Inclusion sociale :** Participation à la vie locale et à des événements pour découvrir la culture locale et favoriser les rencontres.



**Accompagnement personnel :** Votre parrain ou votre marraine pourra vous écouter et vous conseiller sur divers aspects de la vie quotidienne (accès aux services, mobilités, insertion etc.).

**Réseau de contacts :** Le lien avec votre parrain et votre marraine pourra vous permettre d'être plus facilement mis en lien avec des personnes et des structures qui peuvent être utiles dans votre parcours d'accompagnement et d'inclusion.



**Soutien linguistique :** Le parrainage peut être une opportunité de pratiquer davantage le français et d'améliorer vos compétences linguistiques.

**Mise en valeur de votre culture d'origine :** Le parrainage peut être l'occasion pour vous de partager et de transmettre des choses sur votre culture d'origine (langue, nourriture, traditions, musique etc.). Les échanges interculturels permettent de mieux vous connaître, de créer des liens et d'apprendre les un·es des autres.



**Soutien administratif :** Votre parrain ou votre marraine se sentira peut-être capable de vous aider dans vos démarches administratives (aide à la compréhension de procédures, appui ponctuel dans les démarches administratives) mais cela ne sera peut-être pas le cas de toutes et tous. Vous pouvez de toute façon vous appuyer sur le travail des associations spécialisées (ADDCAES, CIMADE, LDH).

Le parrainage ne pourra pas vous apporter :

**Papier d'identité :** La carte de parrainage ou le certificat ne sont pas des documents officiels. Ils ne remplacent pas une carte d'identité, un passeport ou un titre de séjour et ne peuvent donc pas être utilisés pour des démarches administratives (ouverture d'un compte bancaire, obtention d'un permis de conduire etc.). La carte de parrainage est plutôt un document qui prouve votre présence sur le territoire et témoigne de votre intégration sociale. Vous pouvez la présenter en cas de contrôle de police si vous n'avez aucun autre document d'identité à fournir et demander aux policiers de contacter votre parrain ou marraine pour éviter les complications et malentendus. La carte peut faciliter les interactions avec les autorités, mais les policiers ont le droit de ne pas l'accepter.



**Régularisation :** Le parrainage n'a pas d'influence sur l'obtention de papiers français. Il peut être valorisé dans le cadre d'un dossier de demande, comme preuve d'intégration locale, mais ça ne signifie pas que votre demande sera forcément acceptée.

Remplacer les associations et les services d'action sociale :



Votre parrain ou votre marraine n'a pas vocation à remplacer les associations d'aide et les services publics qui vous suivent dans vos démarches. Il agit de manière complémentaire à l'accompagnement social global proposé par ces acteurs. Si vous avez des problèmes ou si vous avez besoin d'aide pour quelque chose qui ne concerne pas votre parrain ou votre marraine, n'hésitez pas à contacter votre association référente ou un service social public comme le CCAS de votre ville. Votre parrain ou marraine pourra lui-même / elle-même vous conseiller afin de vous orienter ou vous réorienter vers des acteurs compétents.

Contacts des associations partenaires du territoire :

- ADDCAES : 04 79 72 43 49 / [contact@addcaes.org](mailto:contact@addcaes.org)
- France Terre D'asile : [ftdafaarsavoie@france-terre-asile.org](mailto:ftdafaarsavoie@france-terre-asile.org)
- Savoie Solidarité Migrants : 07 83 74 01 52 / [contact@ssmsavoie.org](mailto:contact@ssmsavoie.org)
- Amnesty France (Groupe local de Chambéry) : [chambery@amnestyfrance.fr](mailto:chambery@amnestyfrance.fr)
- Pays De Savoie Solidaire : 04 79 25 28 97
- AFPS Chambéry : [afps.chambery@gmail.com](mailto:afps.chambery@gmail.com)
- Secours Catholique Savoie : 04 79 60 65 02 / [savoie@secours-catholique.org](mailto:savoie@secours-catholique.org)
- La Cimade Savoie : 04 79 33 96 21 / [savoie@lacimade.org](mailto:savoie@lacimade.org)
- Ligue Des Droits de l'Homme : [ldhchambery@ldh-france.org](mailto:ldhchambery@ldh-france.org)
- Fédération Des Œuvres Laïques : 04 79 33 29 18 / [contact@fol73.fr](mailto:contact@fol73.fr)
- Aequitaz Chambéry : [contact@aequitaz.org](mailto:contact@aequitaz.org)
- Bien Lire et Ecrire : [accueil@ble73.fr](mailto:accueil@ble73.fr)

